



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) :

Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV)

(Commune et département) : **84 OPPEDE/MAUBEC**

Adresse : 315. Avenue Saint Baldou

84 300 CAVAILLON

Téléphone : **04 90 78 82 36**

Fax :

Email :

Nom du projet : **Extension d'une Zone d'Activité Economique (ZAE) actuelle**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? **Dossier loi sur eau**

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet porté par le Maître d'ouvrage consiste à créer une zone d'activités économiques, avec voies de circulation et aires de stationnement. Le projet prévoit un bassin de rétention (paysager) des eaux pluviales ; les eaux usées seront récoltées et raccordées sur le réseau actuel. Des plantations diverses et l'installation de sources lumineuses adaptées sont prévues.

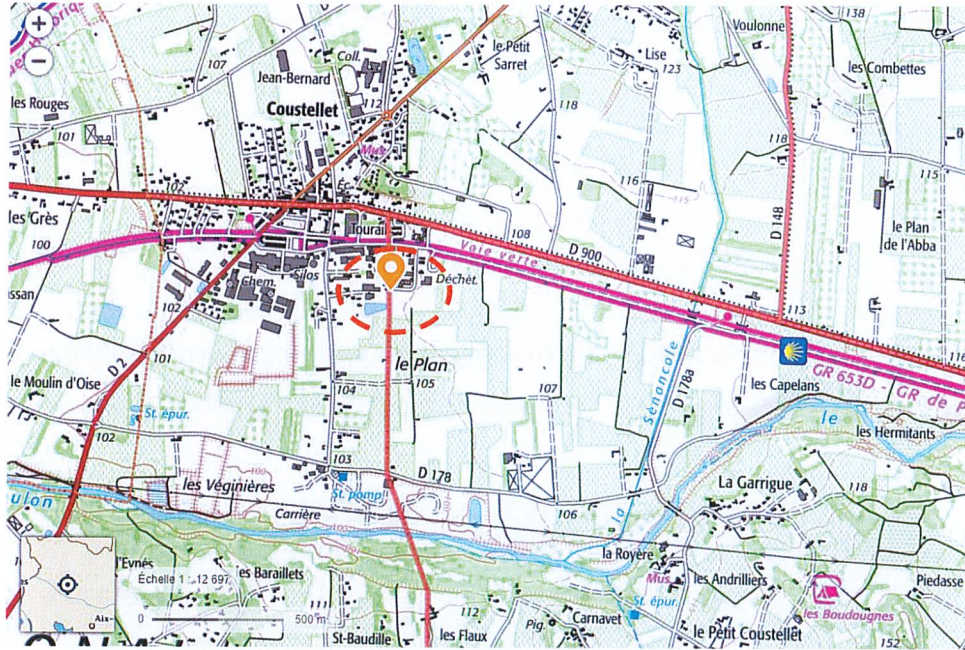
Les travaux prévoient :

- **Le découpage de sept lots,**
- **La desserte de circulation,**
- **Le raccordement aux réseaux existants,**
- **La prise en compte de l'aléa d'inondabilité.**

Le projet s'attachera tout particulièrement à proposer une trame paysagère et architecturale cohérente (maillage, trames verte et bleue à développer, panorama à souligner).

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

*Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).*



Carte IGN – Géoportail (1/12 697)

Le projet est situé : **Au niveau de la limite communale entre Maubec (l'Ouest) et Oppède (à l'Est).**



Carte de la zone d'étude

Nom des communes : **Maubec/Oppède** N° Département : **84 000**

Lieu-dit : **ZA du Tourail**

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : (FR93----)

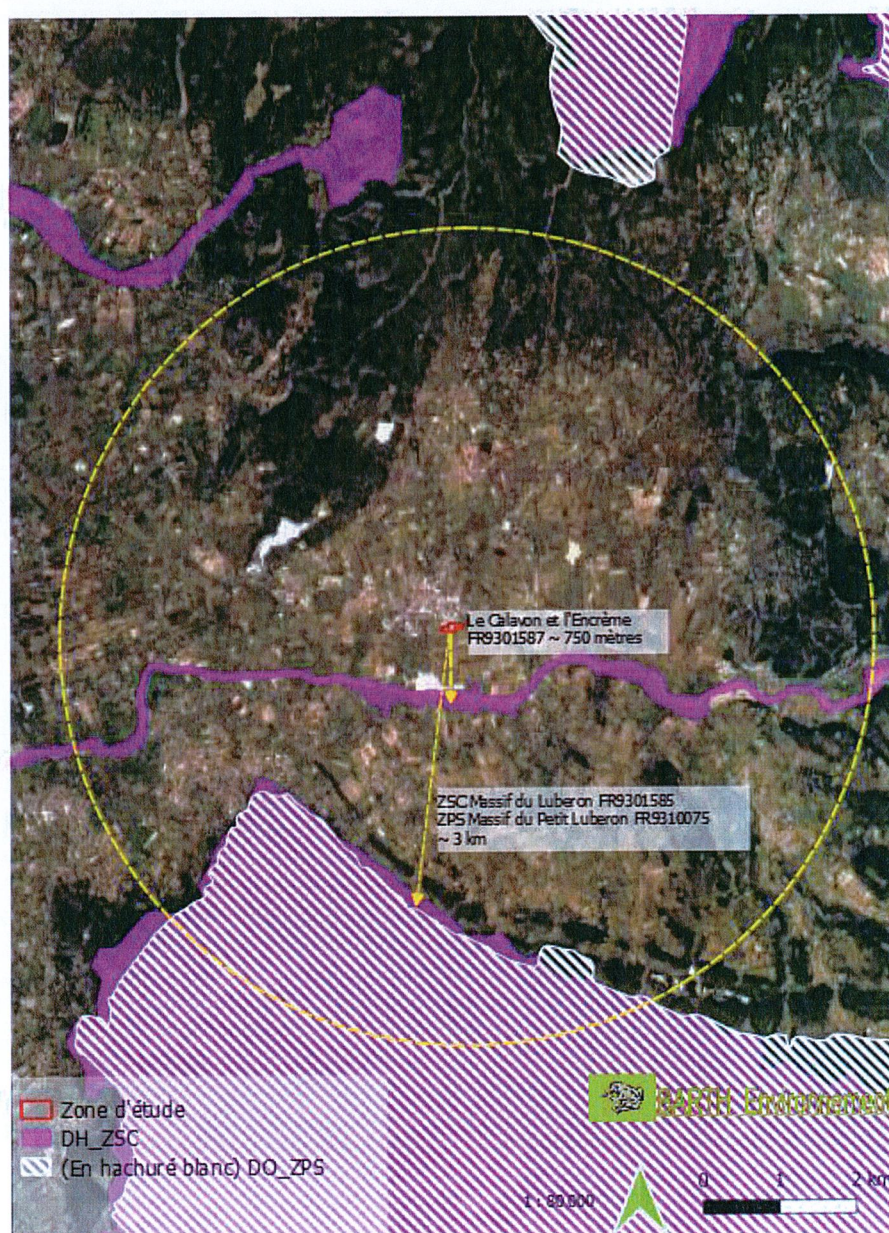
n° de site(s) : (FR93----)

Hors site(s) Natura 2000 **X** A quelle distance ?

A **800 m au sud** du site n° des site(s) : **Le Calavon et l'Enchrème FR9301587 (ZSC)**

A **3 km au sud** du site n° de site(s) : **Le Massif du Petit Luberon FR9310075 (ZPS)**

A **3 km au sud** du site n° de site(s) : **Le Massif du Luberon FR9301585 (ZSC)**



Carte de localisation des sites Natura 2000

c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **11 000 m² (superficie assiette) sur 8700 m² (emprise au sol)** ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- < 100 m² 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
 100 à 1 000 m² > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Le projet prévoit des aires de stationnements privées, ainsi que des voiries et réseaux divers, un accès pompiers et un éclairage raisonné.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : **5 mois**

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue :

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Avant le démarrage des travaux, il sera mis en place une clôture en périphérie de l'aire de chantier. Il sera réalisé les travaux de terrassement nécessaires aux futures infrastructures.

Puis seront mis en place les réseaux (eaux usées, eaux pluviales, eau potable, électricité, téléphone, gaz...) et les équipements (bassin de rétention, cheminements doux).

Ensuite, les bâtiments seront construits.

Enfin, il sera réalisé les travaux de finition :

- panneaux de signalisation,
- marquages au sol,
- cheminements piétonniers,
- arrêts de bus,
- aménagements paysagers et autres plantations.

Le projet prévoit en effet des aménagements paysagers sur l'ensemble de la zone aménagée (espaces verts + haies + plantations), afin d'intégrer au mieux le projet dans son environnement. Il sera choisi des essences locales (Micocoulier, Chêne vert, Erable de Montpellier, Thym commun ; Romarin officinal, Lavande à feuilles étroites...).

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : **500 000 EHT**

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input checked="" type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection

X Parc Naturel Régional du Luberon

- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)

X Agriculture

- Sylviculture
 - Décharge sauvage
 - Perturbations diverses (inondation, incendie...)
 - Cabanisation
 - Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :.....
.....
.....
.....

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.



Photo 1 – Fossé lié au bassin de rétention
[89.22 ; J5.41]



Photo 2 - Bassin de rétention [89.22 ; J5.41]



Photo 3 - Zone rudérale [87.2 ; E5.12]



Photo 4 - Friche [87.1 ; I1.53]



Carte de localisation des habitats semi-naturels

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher Si Présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre (fourrés) : Amandier, Micocoulier, Bois de Sainte Lucie	X	
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		

Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	Fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu	Milieu anthropique (incluant les zones urbanisées, routes) selon le Formulaire Standard de Données		Friches et zone rudérale

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Le Calavon et l'Enchrème FR9301587

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Projet situé hors site Natura 2000 ; aucun habitat d'intérêt communautaire présent sur la zone du projet.

NOM ET CODE des habitats listés sur le FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
ABSENT		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE par les sites Natura 2000 concernés :

Le Calavon et l'Enchrème FR9301587

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Projet situé hors site Natura 2000 ; aucune espèce d'intérêt communautaire présent sur la zone du projet.

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)	Nature et niveau de l'incidence

Plantes					
Gastropodes	Vertigo étroit		Espèce non observée et considérée comme absente.	Aucune incidence	
Invertébrés	Cordulie à corps fin		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Aucune incidence	
	Agrion de mercure				
	Lucane cerf-volant				
	Grand Capricorne				
	Ecrevisse à pattes blanches				
Amphibiens/Reptiles	Cistude d'Europe		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Aucune incidence	
Oiseaux					
Mammifères terrestres	Castor d'Europe		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Aucune incidence	
	Loutre d'Europe				
Chauves-souris	Minioptère de Schreibers		Aucun déboisement ou rupture de corridor prévu. Petit et Grand Rhinolophes potentiels en transit et chasse uniquement. Absence de gîtes favorables pour ces 3 espèces.	Pollution lumineuse interdite Faible incidence	
	Petit Rhinolophe	x			
	Grand Rhinolophe	x			
		Barbastelle		Espèce considérée comme faiblement potentielle. Absence de milieu favorable.	Aucune incidence
		Petit Murin			
		Grand Murin			
	Murin à oreilles échancrées		Espèce considérée comme faiblement potentielle sur la zone d'étude.		
Poissons	Chabot		Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Aucune incidence	
	Barbeau méridional				
	Blageon				
	Toxostome				
Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales	Tourterelle des bois		Espèce non observée et considérée comme absente.	Aucune incidence	
	Rainette méridionale	x	Espèce potentielle et ponctuelle en transit, habitat non favorable au développement larvaire. Le bassin de rétention actuel sera conservé. Une mesure préventive (avant et après travaux) sera mise en place.	Faible incidence	
	Crapaud calamite	x			
		Pélobate cultripède		Espèce non observée et considérée comme absente. Habitat non favorable.	Faible incidence
		Bassie laineuse		Espèce non observée et considérée comme absente. Habitat non favorable.	Aucune incidence
		Dauphinelle fendue			
	Orchis à fleurs lâches				

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Le Massif du Luberon FR9301585

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Projet situé hors site Natura 2000 ; aucun habitat d'intérêt communautaire présent sur la zone du projet.

NOM ET CODE des habitats listés sur le FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
ABSENT		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE concernés par les sites Natura 2000 :

Le Massif du Luberon FR9301585

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Projet situé hors site Natura 2000 ; aucune espèce d'intérêt communautaire présent sur la zone du projet.

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présent e ou potenti elle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)	Nature et niveau de l'incidence
Plantes				
Gastropodes	Vertigo étroit		Espèce non observée et considérée comme absente.	Aucune incidence
Invertébrés	Ecaille chinée		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Aucune incidence
	Damier de la succise			
	Laineuse du prunellier			
	Agrion de mercure			
	Lucane cerf-volant			
	Pique prune			
	Grand Capricorne			
Amphibiens/ Reptiles	Ecrevisse à pattes blanches		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du	Aucune incidence
	Cistude d'Europe			
Oiseaux				
Mammifères	Castor d'Europe		Espèce non observée et	Aucune

terrestres	Loutre d'Europe		considérée comme absente. Absence de milieu favorable	incidence
Chauves-souris	Minioptère de Schreibers		Aucun déboisement ou rupture de corridor prévu. Petit et Grand Rhinolophes potentiels en transit et chasse uniquement. Absence de gîtes favorables pour ces 3 espèces.	Pollution lumineuse interdite Faible incidence
	Petit Rhinolophe	x		
	Grand Rhinolophe	x		
	Petit Murin		Espèce considérée comme faiblement potentielle. Absence de milieu favorable.	Aucune incidence
	Grand Murin			
Murin à oreilles échancrées		Espèce considérée comme faiblement potentielle sur la zone d'étude.		
Poissons	Barbeau méridional		Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Aucune incidence
	Blageon			
Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales	Tourterelle des bois		Espèce non observée et considérée comme absente.	Aucune incidence
	Anguille d'Europe		Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Aucune incidence
	Salamandre tachetée		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Aucune incidence
	Pélodytes ponctué			
	Crapaud commun	x	Espèce potentielle et ponctuelle en transit, habitat non favorable au développement larvaire. Le bassin de rétention actuel sera conservé. Une mesure préventive (avant et après travaux) sera mise en place.	Faible incidence
	Crapaud calamite	x		
	Rainette méridionale	x		
	Abeille de Perrin		Espèces non observées et considérées comme absentes. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet	Aucune incidence
	Azuré du Serpolet			
	Alexanor			
	Diane			
	Apollon			
	Sphinx de l'Epilobe			
	Agrion de Mercure			
	Magicienne dentelée			
	<i>Lasiacantha histricula</i>			
	<i>Acalypta hellenica</i>			
	<i>Laemocoris remanei</i>			
	<i>Meira vauclosiana</i>			
	Zygène cendrée			
Murin de Natterer				
Oreillard gris				
Molosse de Cestoni				
Murin de Daubenton				
Noctule de Leisler				
Vespère de Savi	x	Espèce considérée comme potentielle en chasse/transit uniquement. Absence de gîte favorable.	Faible incidence	
Pipistrelle commune	x			
Pipistrelle de kuhl	x			
Sérotine commune	x			
Anguis fragilis		Espèces non observées et		

Lacerta viridis		considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet	Aucune incidence
Podarcis muralis			
Elaphe longissima			
Natrix maura			
Vipera aspis			
Timon lepidus			

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Massif du petit Luberon FR9310075

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Projet situé hors site Natura 2000 ; aucun habitat d'intérêt communautaire présent sur la zone du projet.

NOM ET CODE des habitats listes sur le FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
ABSENT		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE concernés par les sites Natura 2000 :

Massif du Petit Luberon FR9310075

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Projet situé hors site Natura 2000 ; aucune espèce d'intérêt communautaire présent sur la zone du projet.

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)	Nature et niveau de l'incidence
OISEAUX	A215 <i>Bubo bubo</i>		A part le Milan noir (<i>Milvus migrans</i>), ces espèces sont considérées comme faiblement potentielles. Absence de milieu	Aucune incidence
	A224 <i>Caprimulgus europaeus</i>			
	A231 <i>Coracias garrulus</i>			
	A236 <i>Dryocopus martius</i>			
	A246 <i>Lullula arborea</i>			
	A255 <i>Anthus campestris</i>			
	A302 <i>Sylvia undata</i>			
	A346 <i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>			
	A379 <i>Emberiza hortulana</i>			
	A072 <i>Pernis apivorus</i>			
	A073 <i>Milvus migrans</i>	X		

<i>A074 Milvus milvus</i>		favorable.	
<i>A077 Neophron percnopterus</i>			
<i>A078 Gyps fulvus</i>			
<i>A080 Circaetus gallicus</i>			
<i>A080 Circaetus gallicus</i>			
<i>A082 Circus cyaneus</i>			
<i>A091 Aquila chrysaetos</i>			
<i>A093 Hieraaetus fasciatus</i>			
<i>A103 Falco peregrinus</i>			
<i>Accipiter gentilis</i>			
<i>Streptopelia turtur</i>			
<i>Otus scops</i>			
<i>Upupa epops</i>			
<i>Picus viridis</i>			
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>			
<i>Monticola solitarius</i>			
<i>Lanius senator</i>			
<i>Lanius meridionalis</i>			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Les habitats naturels du site d'étude, sont d'origine agricole avec recours de quelques intrants chimiques sur la parcelle cultivée. Le projet supprimera cet impact. Aucun habitat d'espèces protégées ne sera détruit.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Aucune espèce protégée figurant au FSD ne sera détruite.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Les principales atteintes pour ce type de projet sont les suivantes : impact paysager. Tous les enjeux écologiques repérés lors de l'inventaire préalable réalisé au cours de l'année 2023 par Barth Environnement et consignés dans la Notice Ecologique annexée, ont été finement analysés au regard de leur enjeu local de conservation et de leur capacité de résilience aux perturbations. L'ensemble des mesures de réduction des incidences issues de la Notice Ecologique sont résumées ci-après :

Synthèse des mesures de réduction en phase chantier :

MR1 : Mise en place chantier et Prévention des risques d'inondation

MR2 : Traitement paysager – Plantations diverses

MR3 : Respect du calendrier d'intervention

MR4 : Protection des Amphibiens

MR5 : Gestion et de la ressource en eau – Création de bassin de rétention

Synthèse des mesures de réduction en phase exploitation :

MR6 : Valorisation de la Trame Noire - Eclairage raisonné

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

Le site NATURA 2000 le plus proche de la zone-projet est situé à environ 750 mètres et constitué par la ZSC « Le Calavon et l'Enchrème », avec son hydrosystème et ses annexes fluviales. La zone-projet n'est pas concernée par les habitats recensés dans ces milieux.

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Des oiseaux et des chauves-souris sont susceptibles d'utiliser l'espace agricole sud semi-urbain de la zone du projet comme zone de chasse très occasionnelle. Néanmoins, le projet n'aura aucune incidence sur les fonctions vitales des espèces d'intérêt communautaire recensées dans les ZSC « Le Calavon et l'Enchrème », « Massif du Luberon » et la ZPS « Massif du Petit Luberon », les 2 derniers sites Natura 2000 étant situés à plus de 3 km de l'implantation du projet.

Les parcelles sont d'origine agricole, elles ne présentent pas d'intérêt écologique patrimonial ; il n'y a pas d'enjeux de conservation de la flore et aucun corridor de déplacement n'a été identifié. Des plantations de haies, seront nouvellement créées et un traitement paysager a été proposé, afin de diminuer l'impact visuel du projet vis-à-vis des Massifs du Luberon et Petit Luberon au Sud.

De plus, des mesures de réduction d'impacts, seront mises en place pendant la phase chantier, de manière à ne pas porter atteinte de manière significative à l'état de conservation des sites Natura 2000 précités et des espèces inscrites au FSD. La séquence ERC prévue permettra d'éviter toute destruction/altération d'espèces protégées et de minimiser les incidences écologiques générales concernant la faune et la flore.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A : Maubec/Oppède

Signature :

Le : Janvier 2024



Le Président,
Gérard DAUDET

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique **CARMEN** :

Sur le site internet de la DREAL :
http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :
www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

Sur le site internet de l'INPN :
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Après de l'animateur du site :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »